

Conseil national des produits agricoles

FOCUS Bulletin

GO5 réagit aux développements de l'OMC

Le 3 août 2004 (Ottawa) – Les producteurs de lait, d'oeufs et de volailles demeurent prudents face au cadre sur l'agriculture adopté par les 147 membres de l'OMC le 31 juillet 2004. Malgré que l'Accord soit une version améliorée, des préoccupations demeurent par rapport aux trois aspects de la négociation en agriculture (soutien interne, concurrence à l'exportation et accès aux marchés).

« Nous encourageons le gouvernement à continuer à se battre pour l'agriculture canadienne et s'assurer que son engagement envers la gestion de l'offre se traduira dans l'accord final de l'OMC », a ajouté M. **David Fuller**, président des Producteurs de poulet du Canada.

« Nous avons exprimé notre malaise avec certains articles du texte, mais les représentants canadiens nous ont assuré que le texte permet toujours au Canada de poursuivre ses objectifs de négociations dans la prochaine phase et nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de négociations du Canada, afin d'atteindre ses objectifs », a dit M. **Ed De Jong**, président de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair.

Nomination du nouveau cabinet fédéral



Le 20 juillet 2004, le premier ministre **Paul Martin** a annoncé la composition de son nouveau cabinet, auquel il incombe

de réaliser les priorités cruciales à la prospérité et au succès continus du Canada. [traduction] "

Le 28 juin, les Canadiens nous ont dit qu'ils attendaient davantage de notre gouvernement, et ce message nous a guidés dans la constitution de ce nouveau cabinet, a dit le premier ministre Martin. Forts de l'expérience des ministres chevronnés qui ont conservé leurs responsabilités et des talents qu'apportent les nouveaux ministres, nous sommes déterminés à réaliser de grands progrès vers la résolution des questions qui importent le plus aux Canadiens et sur lesquels est centré notre programme politique. "

DANS CE NUMÉRO

- * GO5 réagit
- * Nouveau cabinet
- * Affaires du Conseil
- * Affaires des offices
- * Nouvelles de l'industrie
- * Calendrier des réunions

COMMENTAIRES ou QUESTIONS

Conseil national des produits agricoles
Édifice Canada
10^e étage
344, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1R 7Y3
Courriel : nfpcweb@agr.gc.ca
Téléphone : (613) 995-6752
Télécopieur : (613) 995-2097

Rédactrice/Auteur :
Laura LeBoeuf

Designer/Création :
Chantal Lafontaine



M. **Andrew (Andy) Mitchell**, député de Parry Sound-Muskoka (Ontario) a été nommé au poste de ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire du Canada.

M. Mitchell a été élu pour la première fois à la Chambre des Communes en 1993. Voici ses responsabilités antérieures au cabinet : ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, secrétaire d'État (Parcs) et secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique pour le Nord de l'Ontario). Il a été président du Comité permanent des ressources naturelles, vice-président du Comité de l'industrie, président du Groupe de travail du caucus libéral fédéral pour l'accès aux capitaux par les petites entreprises, membre du Groupe de travail ministériel sur les questions touchant les personnes handicapées et président du caucus du Nord de l'Ontario.

M. Mitchell a travaillé dans le secteur bancaire pendant 20 ans. Il a également œuvré au sein de nombreuses associations de gens d'affaires, notamment à titre de président des chambres de commerce du Nord-Est de l'Ontario, d'Elliot Lake et de Gravenhurst ainsi qu'à titre d'administrateur de la Chambre de commerce de l'Ontario. Le ministre Mitchell siégera au Sous-comité du Conseil du Trésor sur l'examen des dépenses, au Comité des affaires intérieures, au Comité des affaires internationales, au Comité Canada-États-Unis et au Comité de la sécurité, de la santé publique et de la protection civile.

M. (**Arnold**) **Wayne Easter** a été nommé secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, particulièrement chargé du développement rural. Représentant la circonscription de Malpeque (Île-du-Prince-Édouard), il a été élu pour la première fois à la Chambre des Communes en 1993.

En 2002, il a été nommé solliciteur général du Canada. Il a aussi détenu le poste de secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Océans. M. Easter a aussi été membre du Groupe de travail du premier ministre sur l'avenir de l'agriculture et a été président du Comité permanent des pêches et des océans. M. Easter a été membre du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire et

vice-président de l'Association parlementaire Canada-États-Unis.

Message du ministre



Je suis très heureux de vous offrir mes salutations à titre de nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada. C'est pour moi un honneur d'avoir été nommé ministre de ce portefeuille important.

Les producteurs agricoles et les nombreux autres membres de cette industrie diversifiée jouent un rôle essentiel dans la vie des Canadiens. Non seulement ils exercent une activité économique importante pour le Canada, mais ils procurent également aux Canadiens des aliments salubres et de grande qualité, tous les jours et année après année.

Toutefois, l'industrie a dû relever plusieurs défis de taille au cours des dernières années. Que ce soit en raison de la sécheresse, de l'encéphalopathie spongiforme bovine ou de l'influenza aviaire, les producteurs canadiens ont travaillé sans relâche pour affronter des situations indépendantes de leur volonté.

À titre de gouvernement, nous devons prendre les mesures nécessaires pour que l'industrie puisse continuer de prospérer, aujourd'hui et dans les années à venir.

Au plaisir de travailler avec vous.

L'honorable **Andy Mitchell**
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Affaires du Conseil

Départ d'un membre du Conseil

À la fin de juillet, le Conseil a fait ses adieux au membre **Félix Destrijker** de St-Ludger (Québec). Membre du Conseil depuis 2001, Félix est ancien président de l'Office canadien de commercialisation des oeufs, ancien administrateur de l'Union des producteurs agricoles du Québec et ancien vice-président de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec.

Il est actuellement maire de St-Ludger (Québec). Il est aussi copropriétaire de quatre entreprises : La Ferme Avibeau Inc., un producteur d'œufs de consommation à St-Ludger; La Ferme Hellebecq SENC, un producteur de poulettes à Plessisville; Les Oeufs Blais & Breton Enr., une société de distribution d'œufs et de produits des oeufs à St-Bernard; et Vitoeuf Inc., une entreprise de transformation et de surtransformation d'œufs à St-Hyacinthe (Québec). La présidente du Conseil, **Cynthia Currie**, a déclaré que : " Félix apportait au Conseil une vaste connaissance découlant de son expérience dans le secteur des oeufs. Ses compétences et son savoir-faire nous manqueront considérablement dans nos discussions. "

Réunion du Conseil le 15 juillet

Le Conseil a tenu une réunion par téléconférence le 15 juillet 2004 afin d'examiner aux fins d'approbation préalable une modification du Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets (1990) pour la période A-59. Les PPC ont présenté un règlement sur le contingentement révisé et les motifs à l'appui, ce dernier document expliquant le processus suivi par l'Office pour établir les contingents provinciaux reflétant la production prévue dans chaque province suite à la flambée de grippe aviaire en C. B. Le Conseil a approuvé au préalable le Règlement.

Réunion du Conseil les 27 et 28 juillet

Une réunion du Conseil a eu lieu les 27 et 28 juillet à Ottawa. Les points à l'ordre du jour comprenaient une discussion des activités actuelles des quatre offices de commercialisation de la volaille et des oeufs et de l'Office de promotion et de recherche des bovins, l'approbation préalable de plusieurs règlements sur le contingentement et ordonnances sur les redevances à payer, ainsi qu'une mise à jour sur l'état de la plainte déposée par la Colombie-Britannique concernant le dindon.

Règlement sur le contingentement du poulet - Périodes A-60 et A-61

Les règlements sur le contingentement pris par les PPC pour les périodes A-60 et A-61 ont reçu l'approbation préalable du Conseil. Ce dernier a remarqué avec satisfaction que l'Office a été en mesure de quantifier les incidences de la flambée de grippe aviaire sur la production de la C. B. et sur celle des autres provinces pour la période A-60. Le contingent intérieur a été établi à 192 134 764 kilogrammes (poids vif) et le contingent de développement des marchés a été fixé à 7 228 750 kg (poids vif) pour la période débutant le 25 juillet 2004 et prenant fin le 18 septembre 2004.

La production de la C. B. devrait reprendre son cours normal pour la période A-61. Le contingent intérieur pour la période débutant le 19 septembre 2004 et prenant fin le 13 novembre 2004 a été fixé à 194 847 469 kg (poids vif), tandis que le contingent de développement des marchés a été établi à 11 953 875 kg (poids vif). Lors des discussions touchant le processus suivi par les PPC pour établir ces contingents, le Conseil a trouvé encourageant le fait que les PPC tiennent les 15 et 16 septembre une réunion visant à améliorer le processus d'attribution des contingents de poulet. Les observateurs du Conseil assisteront à la réunion.

Règlement sur le contingentement et Ordonnance sur les redevances de l'OCCO

Le Règlement sur le contingentement et l'Ordonnance sur les redevances à payer de l'OCCO pour la période du 1er août au

25 décembre 2004 ont été approuvés au préalable. Pour en arriver à sa décision concernant le Règlement sur le contingentement, le Conseil a considéré et examiné l'information provenant d'un certain nombre de sources, notamment la lettre de l'OCCO expliquant les motifs à l'appui, le procès-verbal de la réunion tenue par l'OCCO le 15 juin 2004 et les rapports présentés par les représentants du Conseil qui ont assisté aux réunions qu'a tenues l'Office en juin et en juillet.

En outre, le Conseil a invité les représentants de l'Office à sa réunion et a profité de l'occasion pour discuter avec eux du Règlement sur le contingentement et des motifs à l'appui. Suite à ce processus, le Conseil était convaincu que les critères avaient été dûment utilisés par l'OCCO et que le Règlement sur le contingentement était conforme à la réalisation des objets que prescrit à l'Office l'article 21 de la Loi sur les offices des produits agricoles.

Lors du processus d'approbation préalable de l'Ordonnance sur les redevances à payer de l'OCCO, le Conseil a remarqué la très saine situation financière dont jouit actuellement l'Office. La décision de l'Office visant à réduire de deux cents le prélèvement pour le reste de 2004 a été accueillie comme faisant preuve de responsabilité fiscale.

Plainte du dindon en C.-B.

La présidente du Conseil, **Cynthia Currie**, a rencontré les représentants de l'industrie du dindon de la C. B. à Victoria (C. B.) le 6 juillet. La discussion a porté sur les préoccupations des signataires de cette province concernant la politique d'attribution des contingents de l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD).

Les signataires de la C. B. ont demandé au Conseil d'animer une rencontre en personne avec l'OCCD. Le Conseil a organisé une réunion pour le 26 août.

En attendant le règlement de la plainte, le Conseil reporte l'examen, aux fins d'approbation préalable, des modifications proposées par l'OCCD à son Règlement canadien sur le contingentement de la

commercialisation du dindon (1990), qui établit le contingent préliminaire pour la période de contrôle 2004-2005.

Rapport définitif sur le Forum de mai 2004

Le rapport définitif préparé par le Conseil suite à son Forum sur les tendances en épicerie et dans l'industrie des services alimentaires sera diffusé à la fin du mois dans le magazine *Canadian Poultry*, ainsi que dans la parution spéciale du 50^e anniversaire du *Canada's Who's Who of the Poultry Industry*.

Le rapport sur le Forum reproduit les exposés faits par les cinq conférenciers spéciaux, qui ont mis l'accent sur les conditions qui affectent de nos jours les épiciers et les exploitants de services alimentaires.

En outre, le rapport contient un sommaire des opinions exprimées par les participants au Forum concernant la meilleure façon dont l'industrie de la volaille et des oeufs peut répondre aux changements dans la chaîne de valeur.

Le rapport sera aussi affiché au site web du Conseil. Pour plus de précisions, veuillez visiter notre site web : www.nfpc-cnpa.gc.ca.



Nouvelles des offices

Office canadien de commercialisation des oeufs

La conférence annuelle des producteurs de l'OCCO et la réunion des administrateurs de cet office pour l'été ont eu lieu dans la ville de Québec du 5 au 7 juillet. Lors de la conférence des producteurs, les conférenciers ont parlé de biosécurité en agriculture et de commerce international.

À la réunion qu'ont tenue les administrateurs le 6 juillet, l'Office a pris son Règlement sur le contingentement pour la période du 1er août au 25 décembre 2004. L'Office a établi un contingent de 20 244 672 poudeuses réglementées, une augmentation de 292 388 poudeuses. Pour les oeufs destinés à la transformation et pour le contingent de développement des marchés, les niveaux restent inchangés par rapport à ceux de la période du 28 décembre 2003 au 31 juillet 2004.

Office canadien de commercialisation du dindon

Malgré un ordre du jour déjà bien rempli, la politique d'attribution des contingents est demeurée au cœur des préoccupations lors de la réunion de l'OCCD en juin à Winnipeg. Les administrateurs ont reçu un document de discussion portant sur les développements découlant de leur réunion d'avril et sur le travail entrepris par leur comité exécutif.

Le document était axé sur de possibles mesures et sur le fonctionnement d'une politique d'attribution proposée. Sur la base des discussions qui ont eu lieu à Winnipeg, le comité exécutif présentera une ébauche de politique à la réunion que tiendra l'OCCD du 20 au 23 septembre.

Producteurs de poulet du Canada

Les PPC se sont réunis à Calgary du 18 au 22 juillet. La grippe aviaire a influencé les discussions concernant plusieurs sujets : indemnisation pour la grippe aviaire; utilisation du poulet par les consommateurs et sondage sur les attitudes; lignes directrices sur les soins accordés aux animaux; et niveaux réduits des contingents tarifaires pour la prochaine année.

Les autres points à l'ordre du jour comprenaient une motion visant à accroître la pénalité à payer pour la sous-commercialisation dans le cadre du programme de développement des marchés, cette pénalité passant de 44 cents le kg à 1,00 \$ le kg, une mise à jour sur l'initiative d'affaires en ligne de l'Office, la prestation d'information sur les derniers développements en matière de négociations de l'OMC et des discussions concernant la prochaine réunion sur la méthode d'attribution des contingents (prévue pour les 15 et 16 septembre à Ottawa).

Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation des poulets de chair

L'OCCOIPC s'est réuni à Winnipeg du 13 au 15 juillet. L'Office a révisé son contingent préliminaire pour 2005. On y a discuté des négociations en cours concernant l'avis de retrait signifié par l'Alberta lors de la réunion de mars 2004. L'Office a aussi fait remarquer qu'on demande aux producteurs de la C. B. de commencer à stocker leurs poulaillers de façon ordonnée pour qu'il y ait suffisamment de poulettes disponibles en temps opportun et pour assurer la constance de l'approvisionnement et de la qualité des oeufs d'incubation dans le futur.

À ces fins, l'Office a introduit le concept d'un programme financé au moyen d'un prélèvement national en vue d'indemniser les producteurs de cette province qui ont perdu des revenus par suite du délai dans le stockage de leurs poulaillers. Les administrateurs de cet office continueront de discuter de ce programme à leur réunion de novembre.

Nouvelles de l'industrie

Sunrise construira à Lethbridge

Sunrise Poultry, l'un des plus grands transformateurs de la volaille au Canada, a choisi Lethbridge comme lieu de sa deuxième usine de transformation de la volaille et d'incubation. Ce transformateur de volaille a rempli son engagement à l'égard des producteurs locaux : un solide débouché pour au moins 150 000 oiseaux par semaine.

Le propriétaire et président de Sunrise Poultry, **Peter Shoore**, a dit : " Nous avons déjà dépassé le nombre minimum d'oiseaux requis pour profiter de la

FOCUS *Bulletin*

capacité prévue de l'usine proposée et nous procéderons à la construction. Nous avons aussi entrepris le processus de sélection de l'emplacement de notre couvoir.

Nos plans sont de construire en premier le couvoir; nous verrons à ce qu'il soit construit et à ce qu'il fonctionne dans les plus brefs délais.

" Sunrise Poultry créera quelque 145 emplois cette année et plus de 400 emplois d'ici 2010. Éventuellement, l'usine traitera 500 000 à 600 000 oiseaux par semaine.

Lilydale acquiert une usine à Mirabel (Québec)

Le 20 mai 2004, le conseil d'administration de Lilydale a annoncé l'approbation du processus visant l'acquisition d'une usine de traitement de la volaille à Mirabel (Québec) par l'entremise d'une filiale à part entière.

Les plans initiaux sont de fabriquer des produits de la volaille en barquettes sous la marque Lilydale à cette nouvelle usine. Les installations actuelles disposent de la capacité de conditionner par refroidissement à l'air 2 000 oiseaux à l'heure.

Réunions à venir - 2004

Août

17-20 août Association canadienne des éleveurs de bovins - Réunion semestrielle (Calgary)

Septembre

8-9 sept. Office canadien de commercialisation des oeufs (Ottawa)

15-16 sept. Producteurs de poulet du Canada (Ottawa)

20-23 sept. Office canadien de commercialisation du dindon (Toronto)

28-29 sept. Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair (Ottawa)

Octobre

13-14 oct. Conseil national des produits agricoles (Ottawa)

25-26 oct. Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (Winnipeg)

27-28 oct. Atelier et forum de l'industrie canadienne de la volaille - *Grippe aviaire - Leçons apprises et étapes suivantes* (Abbotsford)

Novembre

9-10 nov. Office canadien de commercialisation des oeufs (Ottawa)

16-18 nov. Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair (Ottawa)

23-24 nov. Producteurs de poulet du Canada (Ottawa)

23-25 nov. Office canadien de commercialisation du dindon (Toronto)